

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4465

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Plan d'éducation au développement durable - Actions et mise en valeur des politiques communautaires - Attribution de subventions aux partenaires pour l'année 2014**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Ferraro

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Pallega, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4465**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Plan d'éducation au développement durable - Actions et mise en valeur des politiques communautaires - Attribution de subventions aux partenaires pour l'année 2014**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté a approuvé, le 17 mai 2005, un Agenda 21 dans lequel figure un chapitre intitulé "concerter, communiquer, éduquer au développement durable". Le 10 juillet 2006, le Conseil de communauté a approuvé le plan d'éducation au développement durable (fiche action n° 74 de l'Agenda 21 2007-2009). L'Agenda 21 a, par la suite, été actualisé et approuvé par le Conseil de communauté du 12 novembre 2007.

Le plan d'éducation au développement durable donne les ambitions de la Communauté urbaine de Lyon en termes d'accompagnement des changements de comportement en la matière. Il est constitué de 15 fiches thématiques proposant des pistes d'actions que les associations peuvent promouvoir dans le cadre de leurs projets. De plus, il fixe les modalités de partenariat avec les associations et autres acteurs.

Il permet, au regard du budget engagé annuellement, la tenue d'environ 2 400 demi-journées d'animation et de toucher un public d'environ 37 000 personnes.

Il fait l'objet d'une procédure d'évaluation engagée en 2013 et dont les résultats seront connus à l'automne 2014.

La présente délibération détaille la liste des projets sélectionnés par la Communauté urbaine dans le cadre de la mise en œuvre donnant lieu à un partenariat financier sous forme de subventions.

Pour l'année 2014, il est proposé les partenariats suivants :

- dans le domaine de l'utilisation rationnelle de l'énergie (fiche action n° 1 du plan d'éducation au développement durable), pour un montant de 42 400 € répartis entre :

. Hespul (énergies renouvelables) :	30 000 €
. Oïkos (habitat écologique) :	8 400 €
. Unis-Cité :	4 000 €

- dans le domaine des projets urbains (fiche action n° 1 du plan d'éducation au développement durable), pour un montant de 49 770 € à :

. Naturama :	5 040 €
. Robins des villes :	44 730 €

- dans le domaine d'une approche sociétale de l'éducation au développement durable (fiche action n° 2 du plan d'éducation au développement durable et orientations générales), pour un montant de 52 590 € répartis entre :

. Ancielia :	9 950 €
. Centre social Champvert Lyon 9° :	6 000 €
. Association des centres sociaux d'Oullins (ACSO) :	6 000 €
. Fréquences écoles :	15 790 €
. Groupe régional d'animation et d'initiation à la nature et à l'environnement (GRAINE) Rhône-Alpes :	14 850 €

- dans le domaine du tri et de la propreté (fiche action n° 3 du plan d'éducation au développement durable), pour un montant de 45 080 € répartis entre :

. Apieu mille feuilles :	15 000 €
. Aremacs :	5 000 €
. Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA) Rhône :	15 000 €
. Naturama :	10 080 €

Eco-emballages sera sollicité pour les actions pédagogiques sur le tri des déchets ;

- dans le domaine de l'eau et des fleuves (fiche action n° 4 du plan d'éducation au développement durable), pour un montant de 299 830 € répartis entre :

. Association départementale d'éducation pour la santé (ADES) Rhône :	4 410 €
. Fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique :	23 100 €
. FRAPNA Rhône :	14 100 €
. La Turbine :	5 040 €
. Les péniches du Val de Rhône : 213 000 € maximum dont 50% (106 500 €) sous réserve de l'obtention par la Communauté urbaine d'une subvention de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse	213 000 €
. Maison du fleuve Rhône :	10 000 €
. Naturama :	17 430 €
. Science et Art :	12 750 €

- dans le domaine de l'éducation aux risques (fiche action n° 5 du plan d'éducation au développement durable), pour un montant de 10 000 € au :

. Mouvement national de lutte pour l'environnement (MNLE) :	10 000 €
---	----------

- dans le domaine de l'air (fiche action n° 6 du plan d'éducation au développement durable), pour un montant de 31 170 € répartis entre :

. Association départementale d'éducation pour la santé (ADES) Rhône :	8 400 €
. Oïkos :	7 770 €
. Petits débrouillards Rhône-Alpes :	15 000 €

- dans le domaine de l'environnement sonore (fiche action n° 7 du plan d'éducation au développement durable), pour un montant de 8 820 € répartis entre :

. Association départementale d'éducation pour la santé (ADES) :	2 940 €
. Apieu mille feuilles :	5 880 €

- dans le domaine de la mobilité durable (fiche action n° 8 du plan d'éducation au développement durable), pour un montant de 50 140 € dont les actions pédagogiques sur la mobilité et des pédibus à :

. Association fondation étudiant pour la ville (AFEV) :	14 700 €
. Apieu mille feuilles :	35 440 €

- dans le domaine de la découverte des milieux naturels, de la faune et de la flore, de la conservation de la nature et de sa protection sur le territoire de la Communauté urbaine (fiches actions n° 9 et 12 du plan d'éducation au développement durable), pour un montant de 105 540 € répartis entre :

. ARDAB :	23 740 €
. Arthropologia :	17 220 €
. Association départementale d'éducation pour la santé (ADES) Rhône :	4 830 €
. FRAPNA Rhône :	32 700 €
. Ligue de protection des oiseaux (LPO) Rhône :	22 050 €
. Rés'OGM info :	5 000 €

- dans le domaine des arbres et des paysages (fiche action n° 11 du plan d'éducation au développement durable), pour un montant de 53 100 € répartis entre :

. Arthropologia :	13 020 €
. FRAPNA Rhône :	20 000 €
. Naturama :	10 080 €
. Science et Art :	10 000 €

- dans le domaine des jardins (partie de la fiche action n° 12 du plan d'éducation au développement durable), pour un montant de 17 430 € à :

. Côté jardins :	10 080 €
. Naturama :	7 350 €

- dans le domaine du commerce équitable (fiche action n° 15 du plan d'éducation au développement durable), pour un montant de 20 000 € :

. Artisans du monde :	20 000 €
-----------------------	----------

- dans le domaine du volet éducation de l'Agenda 21 Val de Saône, pour un montant de 6 510 € à :

. Apieu mille feuilles :	1 680 €
. Naturama :	3 150 €
. Oïkos :	1 680 €

- dans le domaine du volet éducation du site Portes des Alpes hors animations sur l'eau, pour un montant de 3 150 € à :

. FRAPNA Rhône :	3 150 €
------------------	---------

Pour mémoire, le montant des projets associatifs consacrés à l'éducation au développement durable ayant fait l'objet d'un partenariat financier sous forme de subventions avec les associations s'élevait, en 2013, à un montant de 778 325 € et s'élèverait, pour 2014, à 795 530 €. Cette augmentation est liée à un effort supplémentaire nécessaire en matière d'éducation au tri des déchets souhaité par la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 795 530 € au profit d'associations dans le cadre du plan d'éducation au développement durable pour 2014, selon la répartition suivante :

- Anciel	9 950 €
- Apieu mille feuilles	58 000 €
- Ardab	23 740 €
- Aremacs	5 000 €
- Arthropologia	30 240 €

- Artisans du Monde	20 000 €
- Association départementale d'éducation pour la santé (ADES) Rhône	20 580 €
- Association des centres sociaux d'Oullins (ACSO)	6 000 €
- Association fondation étudiant pour la ville (AFEV)	14 700 €
- Centre social Champvert Lyon 9°	6 000 €
- Côté jardins	10 080 €
- Fédération du Rhône pour la pêche et la protection des milieux aquatiques	23 100 €
- Fédération Rhône-Alpes de la protection de la nature (FRAPNA) Rhône	84 950 €
- Fréquences écoles	15 790 €
- Groupe régional d'animation et d'initiation à la nature et à l'environnement (GRAINE) Rhône-Alpes	14 850 €
- Hespul	30 000 €
- La Turbine	5 040 €
- Les péniches du Val de Rhône : 213 000 € maximum dont 50 % (106 500 €) sous condition de l'obtention par la Communauté urbaine d'une subvention de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse	213 000 €
- Les petits débrouillards Rhône-Alpes	15 000 €
- Ligue de protection des oiseaux (LPO) Rhône	22 050 €
- Maison du fleuve Rhône (Givors)	10 000 €
- Mouvement national de lutte pour l'environnement (MNLE)	10 000 €
- Naturama	53 130 €
- Oïkos	17 850 €
- Rés'OGM info	5 000 €
- Robins des Villes	44 730 €
- Science et Art	22 750 €
- Unis-Cité	4 000 €

b) - les conventions annuelles à passer entre la Communauté urbaine et les bénéficiaires ci-dessus définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer lesdites conventions,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse toutes les aides et subventions au taux maximum possible,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction desdites demandes et à leur régularisation.

3° - Les dépenses de fonctionnement seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets - exercice 2014, répartis de la manière suivante :

- budget principal - compte 6574 - fonction 830 - opération n° 0P27O2144 pour un montant de 700 730 €,

- budget annexe des eaux - compte 6743 - opération n° 1P20O2196 pour un montant de 15 000 €,

- budget annexe de l'assainissement - compte 6743 - opération n° 2P19O2185 pour un montant de 79 800 €.

4° - Les recettes correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets - exercice 2014, selon la répartition suivante pour les recettes de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse :

- au budget annexe des eaux - compte 748 - opération n° 1P27O2196,
- au budget annexe de l'assainissement - compte 748 - opération n° 2P27O2185.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.